



Remboursement d'une activité sportive

Par **audrey**, le **13/12/2009** à **19:45**

Bonjour,

En ce mois de septembre 2009, je me suis inscrite à un cours de danse africaine 1 fois par semaine. L'association nous demandais alors de leur remettre directement 3 chèques de 85 euros, 70 et 70 euros (le prix étant de 70 euros par trimestre et ajouté 15 euros au premier trimestre pour les frais d'inscriptions). Ceux-ci doivent logiquement être encaissés au début de chaque trimestre.

Après seulement une séance, j'ai eu de gros problèmes de santé qui ont nécessité une opération et aujourd'hui un certificat médical m'a été remis, m'interdisant tout sport pendant 2mois. Mon premier chèque ayant été encaissé, je leur ai demandé si un de mes deux prochains paiement pouvait m'être remboursé, étant donné que je loupe un semestre.

J'aurais alors repris les cours au second trimestre, et aurait bien payé deux semestres pour deux semestres effectués. Ils refusent. Je peux bien faire opposition sur mes deux prochains chèques et ne plus retourner à ce cours, mais cela me fait tout de même payer un semestre pour rien.

Puis-je faire quelque chose?

ai-je droit de leur imposer le remboursement d'un trimestre?

merci d'avance pour vos réponses, cdt.